Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le
ID : 077-217702380-20190613-2019045BIS-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 31 mai 2019
Date d'affichage : 31 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET - Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-045 : CESSION DE VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS - LOTISSEMENT LA SENTE DES GRANDS CLOS

Monsieur le Maire explique que l'opération projetée a pour but de classer dans le domaine public la parcelle ZI 247 représentant une superficie de 4637 m², en vue de céder à la commune la voirie, les réseaux divers et autres.

Considérant que tous les propriétaires du lotissement ont donné leur accord pour la cession

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de dessertes ou de circulation assurées par la voie

Considérant que la commune en reprenant la voirie et les réseaux en assurera l'entretien

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

VALIDE l'achat de la parcelle ZI 247 d'une superficie de 4637 m² à l'euro symbolique
ACCEPTE :

- de déclasser du domaine privé, la voie privée cadastrée ZI 247 (4637 m²), rue Hippolyte Louis Fizeau et rue de l'Abbé Thiercelin du lotissement la Sente des grands Clos
- de reclasser dans le domaine public communal, la voie privée cadastrée ZI 247 (4637 m²), rue Hippolyte Louis Fizeau et rue de l'Abbé Thiercelin du lotissement la Sente des grands Clos
- de prendre l'éclairage public et l'ensemble des réseaux

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés afférents
PRÉCISE que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur
Pour : 22
Abstention : 1 (K. REBEL)
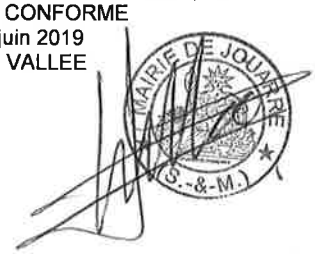
Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire, Fabien VALLEE